

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

[ARTICLE 1]

Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont disponibles en ligne sur notre site internet www.tyiny.fr et systématiquement adressées à chaque client lors de la remise d'un devis afin que celui-ci puisse passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de TYINY, prévaloir contre les CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE. Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à TYINY, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que TYINY ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

[ARTICLE 2]

Commande

Suivant que la commande concerne un produit standard du catalogue TYINY ou un produit développé sur mesure, la procédure de passation de commande est la suivante :

- Produit standard du catalogue TYINY : Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée au moyen d'un devis ou d'un bon de commande TYINY accepté par le Client. L'acceptation d'un devis ou d'un bon de commande se fait par la restitution à TYINY de l'un ou l'autre de ces deux documents par le Client en y ayant préalablement porté la mention « bon pour accord », la date, son nom, son cachet et sa signature. TYINY accusera réception de la commande en retournant par courrier électronique au Client un bon de commande
- Produit développé sur mesure : Par produit développé sur mesure il faut entendre tout produit développé spécifiquement selon un cahier des charges établi par le client de TYINY, ou tout produit standard du catalogue faisant l'objet de modifications selon les souhaits du Client de TYINY.

Un devis sera transmis par TYINY au Client pour la réalisation du produit développé sur mesure. Les modalités d'acceptation du devis par le Client restent les mêmes que pour un produit standard.

[ARTICLE 3]

Ordre de modification

Toute demande de vente supplémentaire ou toute demande de modification de la commande devra être notifiée par écrit par le Client et donnera lieu à l'établissement d'un nouveau bon de commande ou d'un nouveau devis soumis à la procédure décrite à l'article 2. Toute annulation de commande donnera lieu au paiement des prestations déjà effectuées par TYINY.

[ARTICLE 4]

Délais de livraison

Les délais de livraison ne peuvent être indiqués de façon exacte car sont fonction des possibilités de production, d'approvisionnement et de transport de TYINY. Par conséquent les délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont non garantis. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant TYINY de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute,

l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour TYINY d'être approvisionné, les coupures d'électricité ou les catastrophes naturelles. TYINY tiendra le Client au courant, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers TYINY, quelle qu'en soit la cause.

[ARTICLE 5]

Livraison et Réception des produits

Le Client doit informer TYINY de tous les détails susceptibles d'avoir un impact sur le moyen de livraison et le transport choisi : Accessibilité du site, horaires d'ouverture, contrôles de sécurité etc. TYINY ne saura être tenu responsable de l'impossibilité de réaliser une livraison si ces éléments n'ont pas été communiqués par Le Client. Les modes de livraison standards sont les suivants :

- MESSAGERIE (commande <4m3) : Livraison sur les jours ouvrés entre 08h et 16h sans prise de RDV.
- AFFRETEMENT : Livraison en semi-remorque standard sans hayon avec prise de rendez-vous.

Le Client devra également informer TYINY des options de livraison désirées (Camion avec Hayon, engin de manutention etc.) sans quoi le mode de livraison standard sera automatiquement défini. Le Client doit vérifier à la réception la conformité des produits livrés aux produits commandés, l'absence de vice apparent et l'absence de dégradation lié au transport et ce en présence du Livreur (ou Transporteur). En cas de dégradation liée au transport, le Client devra immédiatement émettre toute réserve nécessaire sur le bon de transport et en informer immédiatement TYINY. Le Transport et la Livraison des commandes sont organisés par TYINY à la demande du Client et restent de la responsabilité du Client. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à TYINY toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par le Client dans les quinze (15) jours de la réception des produits, lesdits produits seront réputés conformes. Les interventions résultant des réserves acceptées par TYINY sont à la charge de TYINY.

[ARTICLE 6]

Installation – Mise en service

L'installation et la mise en service du produit pourront être effectuées directement par TYINY.

Le bon de commande devra le mentionner expressément et chiffrer le coût de ces prestations.

[ARTICLE 7]

7.1 - Prix

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, ou devis établi pour un produit développé sur mesure ; les prix des produits sont ceux indiqués au barème de prix de TYINY au jour de la commande. Pour les produits développés sur mesure, le prix est celui fixé dans le devis.

Ce prix est, à la date du devis, ferme et définitif pendant une durée précisée dans le devis (date de validité), sous réserve de l'évolution du coût des matières premières, et sauf à être augmenté en cas de ventes supplémentaires imprévisibles pour TYINY ou de toute modification de la commande demandée par le Client. Ce prix sera révisé après l'expiration de la date de validité.

CONTACT

T. 04 77 40 21 35
M. contact@tyiny.fr

ADRESSE

ZI du Bec - Rue jacquard,
42500 Le Chambon-Feugerolles

Tyiny est une marque du groupe Context'

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

7.2 - Modalités de paiement - monnaie de paiement

Pour tout nouveau client, les commandes ne seront prises en compte qu'à réception du règlement. Sauf autres modalités prévues expressément par des conditions particulières (négociations commerciales spécifiques) pour les clients déjà référencés chez TYINY, le règlement doit être effectué comptant à réception de la facture. En aucun cas, les paiements qui sont dus à TYINY ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part de TYINY. Tout paiement qui est fait à TYINY s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne. Ces conditions de paiement prévalent sur toutes autres conditions.

7.3 Facturations

TYINY établira, une facture en double exemplaire, dont un exemplaire sera délivré au Client.

7.4 Pénalités pour retard de paiement

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal et ce conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du vendeur. En cas de défaut de paiement, huit jours après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

[ARTICLE 8]

Propriété industrielle

Le Client ne saurait revendiquer une quelconque propriété sur les équipements, dessins, modèles, plans, spécifications et autres éléments d'information et ne pourra en aucun cas les utiliser hors du cadre du présent contrat. Sauf stipulation particulière, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle résultant de l'exécution de la commande restent la propriété de TYINY sans limitation de durée et sans limitation géographique.

[ARTICLE 9]

Clause de réserve de la propriété La marchandise faisant l'objet du présent contrat est vendue sous réserve de propriété

Le transfert de propriété est subordonné au complet paiement du prix, à l'échéance convenue, par le Client. En cas de défaut de paiement à l'échéance, TYINY reprendra possession des produits dont il est resté propriétaire et pourra à son gré résoudre le contrat, par simple lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Client. Nonobstant la réserve de propriété, le transfert des risques sur les produits, même en cas de vente convenue franco, a lieu dès l'expédition des entrepôts de TYINY. Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient en cas d'avaries, de perte ou de manquants, de faire toutes réserves ou d'exercer tout recours auprès des transporteurs responsables. Le Client s'engage à assurer les produits au profit de qui il appartiendra, contre tous les risques qu'ils peuvent courir ou occasionner dès leur expédition des entrepôts de TYINY. Le Client se charge du bon entretien des produits vendus sous réserve de propriété et assumera les frais de remise en état s'il doit les restituer impayés. La restitution des produits impayés sera due par l'Acheteur défaillant à ses frais et risques. Dans le cas où TYINY devrait revendiquer les produits, TYINY sera dispensé de restituer les acomptes reçus sur le prix dès lors qu'ils peuvent se compenser avec les dommages et intérêts dus par le Client (pour frais de restitution ou de remise en état).

[ARTICLE 10]

Garantie - Responsabilité

TYINY s'engage à mettre en oeuvre la plus grande diligence dans le cadre de la réalisation de ses prestations. TYINY garantit ses produits pendant 2 ans à partir du jour de la mise en route, contre tout vice de construction. La garantie est limitée au remplacement ou à la réparation, au choix de TYINY, de toute pièce qu'il reconnaîtrait défectueuse, sans qu'il ne soit jamais tenu de remplacer le produit au complet. Les réparations ou remplacements effectués au titre de la garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci. La garantie de TYINY ne couvre pas les détériorations ou bris d'accessoires résultant d'un usage anormal ou abusif du produit ou d'une insuffisance de soin ou d'entretien ainsi que les incidents ou anomalies de fonctionnement résultant de l'utilisation non conforme à celle indiquée sur les notices techniques. TYINY ne pourra être tenu responsable des dommages indirects causés au Client tels que manque à gagner ou perte d'exploitation. TYINY est assuré conformément au droit commun.

[ARTICLE 11]

Juridiction - Compétence

Tous différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution de ventes de produits seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de St Etienne.

CONTACT

T. 04 77 40 21 35
M. contact@tyiny.fr

ADRESSE

ZI du Bec - Rue jacquard,
42500 Le Chambon-Feugerolles

Tyiny est une marque du groupe Context'